



## Question sur potentiel licenciement

Par **july03**, le **11/05/2010** à **18:05**

Bonjour,

Je rencontre un grave problème au sein de mon entreprise. Je travaille dans une agence composée de 5 personnes. Nous travaillons chacune avec des codes personnelles et des trigrammes.

J'ai été reçu hier par des membres de la direction car une de mes collègues avec qui je ne m'entends pas depuis deux ans a fait un témoignage écrit avec une autre personne de la boîte qui est en congé parental depuis février 2009 m'accusant de modifier des fiches prospects afin d'inscrire de nouvelles familles à leur insu, l'objectif étant de gonfler mes résultats.

Le problème c'est qu'informatiquement ce sont mes codes qui apparaissent, tout m'accuse.

Seulement, comme je leur ai fait savoir pendant cet entretien je n'ai rien à me reprocher et je suspecte une utilisation abusive de mes codes qui étaient affichés sur mon bureau depuis mon arrivée.

Que dois-je faire? Quels sont mes recours?

Par **julius**, le **14/05/2010** à **19:45**

Bonjour,

Je répondrai prudemment car il s'agit à la fois d'un problème de travail et de nouvelles technologies.

Vos codes (ou identifiants) sont personnelles et à votre charge.

Si vous les avez laissé à vu , c'est de votre responsabilité , et il faudra démontrer ( difficilement) l'usage abusif de vos codes.

Faites une recherche rapidement sur les fiches , la date d'enregistrement ou de création et les divers traces qui peuvent subsister (par exemple sur un réseau le nom du créateur).

Sur les dates , démontrez que vous n'étiez pas en possibilité de le faire sur les dates de création

Sur le nom , démontrez l'abus.(si vous trouvez des preuves , faites des impressions d'écran pour votre défense à venir)

Par **july03**, le **15/05/2010** à **14:59**

ok le problème étant que ce problème est survenu trois jours avant ma mutation sur lyon. J'ai donc été convoqué au siège pour discuter de ces accusations.

Mes responsables m'ont donc signifié qu'ils allaient mener leur enquête et que tant qu'il n'aurait pas trouvé, je restais dans mon agence parisienne.

le problème c'est que nous avons déjà emménagé et que je n'ai plus de domicile sur Paris. Quel recours a-i-je aujourd'hui?

cdt

jc

Par **julius**, le **15/05/2010** à **22:59**

Malheureseusement , aucun , juste attendre la décision de votre employeur.